

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2026

---

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL402

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 70, substituer aux mots :

« , ou s'il est condamné »

les mots :

« ou de condamnation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.